



Centre Communal
d'Action Sociale
de Villiers-Sur-Orge

6 rue Jean-Jaurès
91700 Villiers-Sur-Orge
Tel. : 01 69 51 71 03
Fax : 01 69 51 71 27

Publié le 15/05/2024

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 11 AVRIL 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-04

Objet :

**Plan de formation triennal
2024 - 2026**

Rapporteur :

M. Gilles FRAYSSE

Pièce(s) jointe(s) :

Plan de formation 2024 - 2026

Date de convocation :

Le 5 avril 2024

Nombre de membres en exercice	17
Présents	10
Votants	13

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

— / — / — —

Publiée le :

— / — / — —

Le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni le 11 avril 2024 à 18h30 en mairie, en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles FRAYSSE, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Monsieur FRAYSSE, Maire et Président, Madame PROVOTAL, Vice-Présidente, Mesdames BASTOUL, BOUËTARD, LAFAYE et CRUEIZE, membres du conseil municipal ;
Mesdames CADIOU, DOGBO et Messieurs CARACENA, CLOUVEL, autres membres

Absents représentés :

Madame AMIRI a donné pouvoir à Madame BOUËTARD
Madame CROS a donné pouvoir à Madame PROVOTAL
Madame JAUBERTY a donné pouvoir à Monsieur FRAYSSE

Absents :

Mesdames CHOUATAH, ESTREMANHO et HAGEN
Monsieur DHONDT

Secrétaire de séance : Madame DOGBO

VU le code général de la fonction publique notamment son article L423 - 3 ;

VU le décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

VU les Décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

VU l'avis favorable du CST en date du 19 mars 2024 ;

VU le plan de formation 2024 – 2026 ;

CONSIDÉRANT que tout employeur public a l'obligation d'établir un plan annuel ou pluriannuel ;

CONSIDÉRANT que la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnue par les statuts de la fonction publique territoriale ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DÉCIDE l'adoption du plan de formation triennal 2024 - 2026.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du chapitre 012.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale.

Villiers-sur-Orge, le 11 avril 2024

